

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

N° 2025-36

Approbation du Compte
Financier Unique de la
Ville de Belfort de
l'exercice 2024 - Budget
Principal et Budgets
annexe du CFA et du
Lotissement Dorey

Le 27 mars 2025, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Joseph ILLANA, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Marianne DORIAN, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX, M. Olivier BLOCH, M. Maxime BOURQUIN, M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, M. Bastien FAUDOT.

Etaient absents :

Mme Christiane EINHORN - mandataire : M. Jean Marie HERZOG
Mme Loubna KETFI-CHARIF - mandataire : Mme Corinne CASTALDI
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : M. Yves VOLA
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : M. Joseph ILLANA
M. François BORON - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO
Mme Valérye ARNAUD - mandataire : M. Tony KNEIP

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Damien MESLOT
Mme Samia JABER
Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY
M. Christophe GRUDLER

Secrétaire de séance : Mme Marianne DORIAN



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h38.



DELIBERATION N° 2025-36

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et
du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/JS/RB/CN/DB
Code matière : 7.1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique de la Ville de Belfort de l'exercice 2024 - Budget Principal et Budgets annexe du CFA et du Lotissement Dorey

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L. 2121-14 et L. 1612-5 ;

Vu la loi de finances pour 2024 portant pérennisation du compte financier unique et généralisation du compte financier unique pour toutes les entités publiques locales et notamment son article 205 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2023-155 du 7 décembre 2023, par laquelle le conseil municipal a approuvé l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est tenu de se prononcer sur le Compte Financier Unique avant le 30 juin de l'exercice suivant, afin d'arrêter les comptes de l'exercice.

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2024 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement des états de la dette et des garanties d'emprunts, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte Financier Unique (CFU) et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le Maire.

Sous la présidence de Monsieur Sébastien VIVOT, 1er Adjoint au Maire,

En dehors de la présence de Monsieur Damien MESLOT, le Maire, et après débat,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la ville de Belfort comprenant le budget principal et les budgets annexes du CFA et du Lotissement Secteur Dorey,

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024.

Pour	33	
Contre	0	
Suffrages exprimés	33	
Abstentions	5	M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, M. Bastien FAUDOT.
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 27 mars 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 3 avril 2025
Date de télétransmission : 3 avril 2025
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20250327-lmc135201A-DE-1-1